



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/574
26 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 38 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN ORIENT

Lettre datée du 24 octobre 1994, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de représentant de l'Union européenne, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué publié le 20 octobre 1994 par l'Union européenne sur les actes de violence terroriste commis récemment en Israël.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Représentant permanent adjoint

(Signé) Gerhard HENZE

Annexe

[Original : anglais et français]

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENTE AU NOM DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LES
ACTES DE VIOLENCE TERRORISTE COMMIS RÉCEMMENT EN ISRAËL, EN DATE
DU 20 OCTOBRE 1994

L'Union européenne se déclare profondément horrifiée et indignée par l'attentat à la bombe perpétré le 19 octobre 1994 dans le centre de Tel-Aviv et revendiqué, semble-t-il, par le Hamas. L'Union européenne est consternée par le nombre de morts et de blessés qui sont à déplorer parmi les passagers de l'autobus et les passants.

L'Union européenne condamne fermement tout acte de violence. Mais cet attentat et d'autres actes de violence commis ces derniers temps par des terroristes au nom du Hamas, notamment l'enlèvement et l'assassinat du caporal Nachshon Wachsmann, ainsi que l'attentat à l'arme à feu perpétré le 9 octobre à Jérusalem-Ouest, qui a fait plusieurs morts et blessés, montrent que leur but principal est l'anéantissement du processus de paix. L'Union européenne présente ses condoléances aux familles de toutes les victimes de ces actes récents de violence. Les auteurs de toutes ces atrocités doivent être traduits en justice.

L'Union européenne est convaincue qu'il faut empêcher ceux qui cherchent à anéantir le processus de paix de réussir dans leur entreprise. Le meilleur moyen d'y parvenir est que toutes les parties de la région et la communauté internationale soient plus déterminées que jamais à faire aboutir le processus de paix.

Les quatre États adhérents s'associent à la présente déclaration.
